



Durée préavis résiliation bail

Par **violette_old**, le **15/06/2007** à **11:01**

Divorcée depuis 2000, j'ai quitté la maison que nous avions achetée et rénovée nous deux mon mari et occupée pendant 25 ans de vie commune et je loue un appartement depuis notre séparation. Mon mari est actuellement hospitalisé dans une situation très critique (entre la vie et la mort) et je souhaiterais savoir si dans ce cas précis, le préavis pour la résiliation du bail de l'appartement que je loue reste à 3 mois ou s'il peut être diminué. Pour information, nous étions mariés sous le régime de la communauté. Nous avons décidé de conserver la maison familiale pour nos enfants et donc j'avais laissé à mon ex mari la totale jouissance de notre propriété sans lui demander de compensation monétaire.

Je vous remercie par avance pour les renseignements que vous voudrez bien me fournir.

Avec mes salutations distinguées

Par **hanan**, le **15/06/2007** à **14:06**

bonjour,

il faudrait pour cela vous reporter au contrat de bail qui vous indiquera dans quelles conditions le bail peut être écourté...

en général, ce préavis est porté à 1 mois en cas de mutation professionnelle (le changement de géographie doit être significatif), mais d'autres possibilités peuvent être envisagées...

lisez votre contrat de bail, il vous donnera la réponse...

quant à votre résidence principale (la maison commune), étant sous le régime de la communauté, vous disposez bien sûr d'un droit dessus... vous parlez de séparation, pas de divorce... si vous êtes simplement séparés de corps vous conservez vos droits sur cette résidence, mais si vous êtes divorcée, la liquidation de la communauté a dû avoir lieu et il faut vous référer au contrat de partage qui a été établi par le notaire

Cordialement